

Politique / La députée Béatrice Fraiteur parle d'un « parcours du combattant »

Un audit très énergivore

L'ESSENTIEL

- On attend toujours les conditions d'octroi des primes énergie 2011.
- « Les Bruxellois sont dans le flou », dit la députée MR.
- Le retour fiscal lié aux audits énergétiques d'habitations fait débat.

ENTRETIEN

Députée régionale mais aussi propriétaire d'une maison à Uccle, Béatrice Fraiteur a décidé en 2009, de faire réaliser un audit énergétique de son habitation (*Le Soir* des 2 et 3 mars). Un an plus tard, la procédure est aujourd'hui terminée mais, selon l'élue réformatrice, le chemin administratif fut long. Bien trop long notamment en ce qui concerne la déductibilité fiscale.

Béatrice Fraiteur, où en êtes-vous dans la procédure ?

Je viens de recevoir la prime régionale d'un montant de 352 euros. Mais c'est bien parce que je me suis accrochée jusqu'au bout en allant même jusqu'à interpeller la ministre au Parlement pour que la clarté soit faite dans la procédure. On peut parler de parcours du combattant.

Où sont les failles, selon vous ?

Le dispositif prévoit une prime

équivalente à la moitié du montant de l'audit, cette prime, octroyée par Sibelga ne pose aucun problème. Pour le retour fiscal, par contre, c'était la bouteille à encré. Il m'a fallu des mois, via envois de mail, coups de fil et visites à l'administration régionale pour y voir clair. En résumé, elle devrait être prise en charge par le fédéral mais il n'existe pas actuellement de base légale suffisante. Du coup, la Région a décidé d'octroyer une subvention compensatoire pour ne pas léser les particuliers mais on ne vous expliquait nulle part comment procéder.

Vous avez donc essayé les plâtres...

Ce n'est qu'en septembre dernier que j'ai appris quels étaient les documents à envoyer et où pour obtenir, enfin, la déduction promise.

Votre expérience a-t-elle permis de changer la donne ?

J'ai obtenu l'argent, ce qui prouve que cela fonctionne si on a le courage de s'accrocher jusqu'au bout. Sur le site internet de Bruxelles-Environnement, les problèmes juridiques ainsi que la procédure à suivre sont désormais disponibles, ce qui est évidemment une bonne nouvelle. Mais il reste de nombreux points d'interrogations.

Lesquels ?

Le problème fiscal n'est en rien réglé puisque la Région paie à la place du fédéral. Cela pose question lorsque l'on connaît l'état des finances bruxelloises. De plus, on navigue à nouveau dans le flou le plus total puisque, faut-il le rappeler, la Région a suspendu l'octroi de primes énergétiques depuis le 15 novembre

et ce jusqu'en janvier, date à laquelle elles reprendront mais avec des conditions différentes. Sur le terrain, les entrepreneurs ne savent pas quoi répondre à leurs clients, ne sachant pas à quelle sauce ils vont être mangés. C'est tout bonnement incroyable. À titre personnel et

POUR BÉATRICE
Fraiteur, le flou est de mise dans l'octroi des primes énergie. © D.R.



malgré les couacs, êtes-vous satisfait de l'audit réalisé ?

C'est très positif et cela me permet maintenant d'établir un calendrier des investissements à consentir pour économiser au mieux l'énergie. En choisissant moi-même les priorités.

De qui pourrait changer...

Il y a effectivement un débat en ce sens au sein du Parlement, d'aucuns estimant que les

primes ne doivent être accordées qu'en fonction de la réalisation des priorités fixées par l'audit. Je n'y suis pas favorable car si l'isolation du toit figure en tête de liste, tout le monde n'a pas forcément les moyens de commencer par un chantier d'une telle envergure. ■

Propos recueillis par
PATRICE LEPRINCI

EN MARGE

L'audit énergétique Réalisé par un entrepreneur agréé (liste consultable sur www.ibgebim.be), l'audit a pour objectif de passer votre habitation au crible en détectant toute perte d'énergie.

Timing. Pour un audit complet, comptez 3 jours.

Coût. Entre 600 et 800 euros. Pour son audit réalisé en 2009, Béatrice Fraiteur a payé 800 euros desquels elle a pu décompter 400 euros (prime Sibelga) et 352 euros (réduction fiscale.) P.L.E.

LA MAISON DORÉE

LA RÉFÉRENCE EN TISSUS D'HABILLEMENT,
DE DÉCORATION ET EN MERCIERIE DE QUALITÉ



Patricia Wuyts
Directrice

Vous cherchez des tentures, des stores ou des nappes qui ont fière allure ? Des draps de lits extra larges en satin ? Vous rêvez de vous faire faire une robe somptueuse sur mesure dans une étoffe unique ? Ou une tenue plus simple sur base d'un modèle que vous adorerez ?

À moins que vous ne souhaitiez recouvrir un ancien fauteuil hérité de votre grand-mère pour lui redonner vie ? Pour répondre à toutes vos aspirations, La Maison Dorée est l'adresse incontournable à Bruxelles. Et elle mérite largement sa

Création :

La Maison Dorée a été fondée en 1923 et s'est développée au fil du temps. Elle appartient aujourd'hui à un groupe gérant 12 magasins répartis sur toute la Belgique.

Statut :

Société anonyme.

Activité :